

Le 13 septembre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
Bureau 1.39, 1<sup>er</sup> étage  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 3 juin 2016, la députée de Mirabel, M<sup>me</sup> Sylvie D'Amours, publiait au feuilleton une question concernant les délais de traitement des dossiers de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (Régie) et la date de dépôt du prochain plan stratégique.

Depuis l'arrivée de notre gouvernement, un changement a été apporté à la présidence de la Régie. Lors de sa comparution devant la Commission de l'administration publique, le 8 septembre 2015, la nouvelle présidente de la Régie, madame Ginette Bureau, a souligné avoir un nombre important de dossiers qui n'avaient pas été entendus et qui doivent procéder. Cette situation est notamment présente pour deux filières distinctes : l'acériculture et le secteur du bovin.

- En ce qui a trait à l'acériculture, de nombreux dossiers judiciaires auprès d'instances supérieures ont freiné l'avancement des dossiers dans ce secteur contribuant ainsi à l'engorgement. 80 dossiers sont en attente d'audition.
- Pour ce qui est de la filière bovine, un dépôt concomitant de plus de 300 demandes a occasionné les délais en cause.

La Régie travaille actuellement à diminuer le nombre de dossiers en attente de traitement et à se doter d'outils de mesure plus représentatifs des opérations réelles.

Des progrès ont été réalisés au cours de la dernière année. Le rapport annuel 2014-2015 de la Régie faisait état d'un délai de production de décisions de 62 jours. Pour la période 2015-2016, le délai moyen de production des décisions est en diminution et s'établit aujourd'hui à 53 jours, soit une diminution de 15 %.

... 2

Finalement, concernant l'avancée de la planification stratégique de la Régie, nous vous référons à une lettre transmise par la présidente de la Régie le 8 juin 2016 à Monsieur Pierre-Luc Turgeon, secrétaire de la Commission de l'administration publique. La Régie s'est engagée à respecter les délais fixés dans l'échéancier établi par la Commission de l'administration publique. J'entends m'assurer que cet engagement sera respecté.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



PIERRE PARADIS